

Charte de jumelage des clubs jeunes et scolaires francophones

La Commission Internationale des Jeunes et du Scrabble scolaire (CIJSS) propose de mettre en relation les clubs de Scrabble jeunes et scolaires francophones souhaitant nouer des relations amicales privilégiées avec d'autres structures équivalentes de la francophonie.

1 Objectifs :

- Développer au sein des fédérations des initiatives en faveur de la pratique du Scrabble par les jeunes et dans les milieux scolaires,
- Permettre aux clubs de scrabble jeunes et scolaires francophones de s'ouvrir sur le monde,
- Stimuler la création de nouveaux clubs de Scrabble jeunes et scolaires francophones là où il en existe peu ou pas,
- Mettre en réseau à l'échelle francophone les clubs de Scrabble jeunes et scolaires francophones,
- Promouvoir l'échange d'outils et de bonnes pratiques au sein du réseau créé,
- Encourager la correspondance et la solidarité entre jeunes scrabbleurs francophones,
- Promouvoir les échanges et séjours de jeunes au cours ou en dehors des grandes rencontres de Scrabble francophone,
- Susciter de l'engouement pour les activités scrabblesques nationales et internationales dédiées aux jeunes : parties mondiales des jeunes, concours des écoles ou de Scrabble scolaire, simultané mondial des jeunes, séjours des jeunes, tournois et championnats jeunes et scolaires.

2. Conditions de participation :

Est considéré comme « club de Scrabble jeune et scolaire » éligible au jumelage toute structure :

- proposant une activité régulière de Scrabble francophone à des jeunes de moins de 18 ans,
- composée d'au moins 5 jeunes,
- reconnue par une fédération membre de la fédération internationale de Scrabble francophone (FISF).

Pour participer, il suffit de remplir le questionnaire en ligne sur le site de la FISF (rubrique « jeunes »). Les demandes feront l'objet d'une validation par la CIJSS avant d'être publiées.

La CIJSS se réserve le droit de refuser les annonces non conformes aux critères énoncés, ou dont les objectifs ne seraient pas en adéquation avec ceux recherchés.

Les clubs participants veilleront à entretenir des rapports et échanges équilibrés entre eux. La relation de jumelage peut être suspendue à la demande d'un club si ce dernier n'y trouve plus aucun avantage.

3. Suivi :

Le jumelage des clubs de scrabble jeunes et scolaires francophones est piloté par la CIJSS de la FISF, qui en publie un rapport saisonnier à partir des informations transmises par les responsables « jeunes et scolaires » des fédérations nationales.

Texte adopté par la CIJSS